

COMMUNE DE TANNAY



CONSEIL COMMUNAL

1295 Tannay, le 13 décembre 2021

CC/03/2021-2026

Procès-verbal n° 3 de la séance du Conseil communal de Tannay du 13 décembre 2021 à 20h15

Ordre du jour

- 1. Appel**
- 2. Approbation du procès-verbal n°2 du 27 septembre 2021**
- 3. Communications du Bureau**
- 4. Communications de la Municipalité**
- 5. Communications des délégués des différentes associations intercommunales**
- 6. Nomination d'un délégué à l'APEJ**
- 7. Préavis n° 3 de la Municipalité relatif à la taxe d'épuration 2022**
- 8. Préavis n° 4 de la Municipalité relatif au règlement du SDIS TS**
- 9. Préavis n° 5 de la Municipalité relatif à la fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnement**
- 10. Préavis n° 6 de la Municipalité relatif au Budget 2022**
- 11. Propositions individuelles et divers**

Message d'ouverture du Président

« Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs du Public, au nom du Bureau du Conseil communal de Tannay, je vous souhaite à tous la bienvenue.

Ce 13 décembre nous allons vivre notre dernière séance de l'année dans une situation sanitaire qui est de nouveau en extrême tension. Nous vous remercions de votre implication dans la vie de notre chère commune de Tannay en participant à notre Conseil, pour lequel nous avons pris toutes les dispositions sanitaires nécessaires.

Il est maintenant l'heure de déclarer la troisième séance du Conseil communal de Tannay pour la Législature 2021-2026 ouverte ! »

Lecture de l'ordre du jour

1. Appel

27 personnes sont présentes.

5 personnes sont excusées (Monsieur Marc HÜSMANN, Madame Lisa FRANCHI, Monsieur Dominique LEMME, Madame Pierrette BILA et Monsieur Lenny BLANCHOUD)

3 personnes sont absentes (Monsieur Pascal CORNU, Madame Natascha HEINZELMANN et Monsieur Karl VALFELLS)

Le quorum est atteint.

La séance du Conseil communal peut donc se tenir.

Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

2. Approbation du procès-verbal n° 2 du 27 septembre 2021

Monsieur Marc POLYDOR fait remarquer une erreur (dernière page du procès-verbal) : l'octroi des autorisations de construire ne concerne pas le *projet* des quatre immeubles, mais les quatre immeubles qui sont déjà construits.

Monsieur Arcadio MIR souhaiterait recevoir plus tôt le procès-verbal, soit dans les 10 jours après la séance du Conseil communal.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Communications du Bureau

Le Président annonce le départ du Conseiller communal, Monsieur Dominique LEMME, qui a participé activement tout au long de la législature 2016-2021 et lit sa lettre de démission.

Par conséquent, la « vient-ensuite » est Madame Chantal DOHUE qui se présente par-devant l'assemblée. Elle est cadre bancaire et a un enfant de six ans qui va à l'école de Tannay.

Madame Chantal DOHUE prête serment devant l'assemblée.

Applaudissements de bienvenue pour notre nouvelle Conseillère communale.

Le Président énonce quatre les personnes décédées durant l'année 2021 à Tannay.

4. Communications de la Municipalité

Madame la Syndique Denise RUDAZ souhaite clarifier le rôle de la Commune ainsi que ses diverses tâches. Dans ce but, elle présente les différents dicastères, entre autres ceux de la sécurité, des finances, du développement durable, du contrôle des habitants et des constructions.

Elle précise que la Municipalité se réunit tous les mardis matins avec la greffière Madame Ariane KARZAKOFF et que leur mission est de rendre la vie du village la plus agréable et de répondre aux vœux des citoyens dans la mesure du possible.

Le système des Ententes intercommunales a également été évoqué puisqu'à Tannay, il en existe deux, à savoir celle du Port (Mies et Tannay) et celle de la Déchetterie (Chavannes-des-Bois, Commugny, Mies et Tannay). Ces Ententes intercommunales se basent sur une Convention déterminant la manière de les gérer.

Enfin, les nombreuses Associations intercommunales ont été passées en revue. Leur objectif est la mise en commun des tâches complexes que les communes, prises individuellement, ne pourraient pas accomplir ; la gestion des écoles (APEJ), les services pour les collecteurs l'eau potable et l'épuration (SITSE), le social (ARAS) conseils et aide aux personnes en difficulté, sans oublier les services à la population tels que les pompiers, la protection civile et les transports.

Monsieur le Municipal Fabrice BEAUX annonce que les travaux pour les travaux d'aménagement du port commenceront au premier trimestre 2022 et qu'ils devraient normalement prendre fin au printemps 2023.

Monsieur Jean-Marc KELLER revient sur la lettre du 25 novembre 2021 qui a été adressée par la Municipalité aux locataires des places concernant la fermeture du port durant la saison 2022 en raison des travaux d'aménagement du port. Il rappelle que le planning de construction faisait partie intégrante du préavis n° 61 du 15 mars 2021 qui prévoyait que le port reste ouvert durant l'été. Bien que le planning soit décalé d'une année, il ne voit pas la raison pour laquelle le port devrait être fermée durant la saison 2022 car les constructions des digues ne se font qu'à l'extérieur du port.

Il fait remarquer que le préavis n° 61 du 15 mars 2021 a été approuvé par le Conseil communal et que par conséquent, la décision de fermeture du port va à l'encontre des décisions du Conseil communal.

Il estime que la Municipalité aurait du permettre aux locataires actuellement parkés sur le parking du Bénuyer de pouvoir y rester durant l'été, car il s'agit d'une dizaine de bateaux seulement et ce d'autant plus que le trafic sera réduit.

Il déplore que la Commission de la zone lacustre ait été dissoute car elle connaissait parfaitement le dossier et avait pour but d'épauler la Municipalité sur l'avancement des travaux en toute transparence, ce qu'il dit ne plus être le cas actuellement.

Enfin, il pose les deux questions suivantes :

1. Pourquoi fermer le port ?
2. Est-ce que les bateaux qui sont sur le parking du Bénuyer actuellement pourront rester l'été prochain?

Monsieur le Municipal Fabrice BEAUX répond que c'est difficile de pouvoir anticiper le déroulement des travaux sur le parking et que des adaptations ont du être faites dans les travaux initialement prévus.

Monsieur le Municipal Claus HÄSSIG précise que le début a été décalé en raison de la crise sanitaire et que malgré l'augmentation des matières premières, le prix des travaux n'a pas été modifié.

Monsieur Marc POLYDOR demande si la Municipalité ne pourrait pas faire un « geste » pour les 10-15 personnes qui souhaitent garder leur bateau sur place.

Madame la Municipale Denise RUDAZ répond qu'il doit y avoir une égalité de traitement et que par conséquent tous les propriétaires des bateaux doivent être « logés à la même enseigne ».

5. Communications des délégués des différentes associations intercommunales

Monsieur Marc LÜTHI, pour le Conseil intercommunal des SITSE, présente les cinq préavis suivants : n°228/2021, n°229/ 2021, n° 230/2021, n°231/2021 et n°232/2021 (voir <https://www.sitse.ch/documents-utiles#Conseil>) et informe que les préavis précités ont tous été acceptés à l'unanimité lors de la séance du 11 novembre 2021.

Madame Julia TADION, pour la Commission intercommunale de l'ARPEJ, présente les quatre préavis suivants : n° 01/2021, n° 2/2021, n° 3/2021, n° 4/ 2021 (voir https://apej.ch/wp-content/uploads/2021/12/CI-APEJ-23.11.2021_Decisions.pdf) et informe que les préavis précités ont tous été acceptés lors de la séance du 23 novembre 2021

6. Nomination d'un délégué à l'APEJ

Le Président précise qu'au vu du nombre des habitants de la commune au 31 décembre 2020 qui est supérieur à 1'501 habitants, Tannay comptant 1636 habitants, un(e) 4^e délégué(e) doit être nommé(e) dans la délégation variable de la commune.

Madame Chantal DONOHUE, candidate unique, est nommée à l'unanimité en tant que déléguée pour l'AJET-ASCOT.

7. Préavis n° 3 de la Municipalité relatif à la taxe d'épuration 2022

Madame la Syndique Denise RUDAZ rappelle la teneur du préavis n°3 et en particulier le fait que la Commune possède un fond de réserve important, de plus d'un million, qui ne peut être affecté qu'aux besoins liés au réseau d'évacuation des eaux. L'adoption de la taxe annuelle d'épuration pour 2022 permettrait ainsi d'abaisser le montant de la taxe et de diminuer cette réserve année après année, jusqu'à ce que la réserve arrive à zéro.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis n° 3 est accepté à l'unanimité.

8. Préavis n° 4 de la Municipalité relatif au règlement du SDIS TS

Monsieur le Municipal Fabrice BEAUX rappelle que les montants des frais d'intervention prévus aux art. 25 et 26 du Règlement de l'Entente intercommunale du « SDIS Terre Sainte » doivent être adaptés suite aux modifications du Règlement d'application de la Loi cantonale sur le service de défense contre l'incendie et de secours (RLSDIS).

L'art. 25 du Règlement de l'Entente intercommunale du « SDIS Terre Sainte » prévoirait la gratuité des interventions en matière de SDIS sauf exceptions.

L'art. 26 du Règlement de l'Entente intercommunale du « SDIS Terre Sainte » modifié permettrait de donner la compétence d'édicter les tarifs d'intervention et de facturation à la Municipalité.

Monsieur Arnaud WEIL, pour la commission *ad hoc* en charge de l'étude du préavis n°4, recommande son approbation.

Madame Chantal DOHUE fait remarquer que le terme « en principe » cité à l'art. 25 du Règlement de l'Entente intercommunale du « SDIS Terre Sainte » ne prend pas en compte toutes les situations dans lesquelles le citoyen serait amené à payer alors qu'il ne serait pas fautif.

Monsieur le Municipal Fabrice BEAUX explique qu'il s'agit d'une situation rare puisque seuls les personnes qui auraient agi avec malhonnêteté devraient payer.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis n° 4 est accepté à l'unanimité.

9. Préavis n° 5 de la Municipalité relatif à la fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnement

Monsieur le Municipal Claus HÄSSIG est accompagné de la boursière communale Madame Solange MURACA.

Il rappelle la teneur du préavis n° 5 et précise que les plafonds de risques pour cautionnements représentent une mesure de sécurité et de prudence imposée par les cantons, afin que les

communes ne se retrouvent pas dans un endettement trop élevé. Dans ce but, le préavis permet de mettre les limites pour le cours de la législature actuelle.

Monsieur Arcadio MIR, pour la Commission des finances, recommande d'approuver le préavis n°5.

Aucune question n'est posée.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

1 voix contre. 26 voix pour.

Le préavis n° 5 est accepté à la majorité.

10. Préavis n° 6 de la Municipalité relatif au Budget 2022

Monsieur le Président laisse sa place à la Vice-Présidente, Madame Ines FRANKE, qui prend la Présidence de séance.

Monsieur Claude HÄSSIG présente le budget de la Commune de Tannay pour l'année 2022 et précise qu'une commune de 1'600 habitants doit avoir un budget stable mais que les revenus varient énormément d'une année à l'autre.

Il précise qu'il y a également une diminution des charges et que la première recette est la perception des impôts et rappelle que le rôle de la commune est d'anticiper et de rester réaliste.

Monsieur François STETTLER, pour la commission des finances, considère que le budget est raisonnable et recommande d'approuver le préavis n° 6.

Monsieur Marc POLYDOR observe que le poste « entretien du port » figure CHF 6'000.- de frais.

Monsieur le Municipal Fabrice BEAUX répond que c'est un montant par précaution.

Madame Ninon PULVER PICOT et Monsieur Claude HASSIG expliquent qu'il s'agit d'une répartition entre communes pour les transports et que cette augmentation est due en raison des charges liées à la crise sanitaire.

Monsieur Marc POLYDOR demande s'il est exact que l'auberge communale paie un revenu locatif de 60'000.- par année.

Madame la Syndique Denise RUDAZ répond que le loyer de l'auberge communale augmente chaque année sur une durée de 3 ans, la première année permettant de se faire une clientèle.

Monsieur Jean-Marc KELLER demande pourquoi il y a des frais d'entretien du port, sachant que le port est en travaux et qu'il sera aménagé en 2022.

Monsieur le Municipal Fabrice BEAUX répond que c'est un montant par précaution.

Monsieur Michael SCHLEGEL relève que plusieurs communes se sont fait hacker et que des citoyens se sont retrouvés sur le *Darknet*, dans le budget 2022 on voit une augmentation des dépenses pour cela, mais 80'000.- pour l'achat d'un autre serveur, est-ce que ces montants sont suffisants et est-ce que des mesures particulières vont être prises par la Commune pour attaquer ce problème ?

Monsieur le Municipal Fabrice BEAUX répond que certaines choses sont mises en place et que le montant de CHF 80'000.- est raisonnable.

Le Président à son tour, en tant que Conseiller communal et non pas Président, remercie la Municipalité de sa bonne gestion et fait remarquer qu'à la rubrique comptable « réception et manifestation du Conseil communal » est passée de 10'000 à 5'000.- soit une réduction de 37% entre 2020 et 2021 et de 50 % depuis 3 ans ; il rappelle les usages du Conseil communal (apéritif pour le bureau électoral, repas de fin d'année pour les scrutateurs, verrées à la fin des séances du Conseil communal, sortie de printemps etc...) et qu'il n'y a pas de jetons de présences, ni de défraiements pour les Conseillers communaux, ce qui implique que les dépenses sont réduites.

Monsieur le Municipal Claus HÄSSIG répond que le but est d'avoir un budget équilibré et que le poste «réception et manifestation du Conseil communal» comprend aussi les dépenses liées au sapin de Noël et aux manifestations de la commune.

Madame la Vice-Présidente Ines FRANKE clôt les questions et rend la Présidence de séance au Président.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis n° 6 est accepté à l'unanimité.

11. Propositions individuelles et divers

Madame Silvie HOLOWATY FRITSCH, pour la Commission du développement durable composée de Madame Jane FERGUSON et de Monsieur Fadaei HOSSEIN, présente leur but qui est la préservation de l'environnement pour les générations futures. Leurs objectifs se concentrent autour de trois thèmes qui sont : la diminution du CO2 (aide et encouragement des installations d'énergie renouvelable, transport durable ...), la diminution des déchets (récupération des déchets organiques, trocs...) et la protection de la biodiversité.

La Commission souhaite travailler avec la Municipalité et étudie la possibilité de rentrer dans un PECC (plan énergie et climat communal) ainsi que celle d'obtenir un label « Cité de l'énergie » qui s'adresse aux communes qui s'engagent de façon permanente en faveur de l'utilisation efficace de la protection de l'environnement.

Elle souhaite également collaborer avec les communes voisines ainsi que la Région de Nyon et accueillir différents événements à Tannay afin de créer une discussion autour de la question : *Que peut faire une petite commune comme Tannay pour la transition écologique ? Et si plusieurs villages se mettaient ensemble ?*

Madame Silvie HOLOWATY FRITZ mentionne qu'une adresse mail se trouve dans le Tannayrolis de la semaine du 13 décembre 2021 afin que chacun(e) puisse poser des questions, proposer ses idées et/ou s'inscrire aux bulletins d'informations.

Madame Nicole WERMUTH KEYAERTS demande ce qu'il en est quant aux oppositions dans le cadre du plan d'affectation communal.

Monsieur le Municipal Claus HÄSSIG répond qu'il s'agit d'un sujet complexe et que c'est pour cette raison qu'il a écrit un article dans le Tannayrolis (cf. Le Tannayrolis n° 43 – Mai 2021). La Municipalité

a une position difficile puisqu'elle doit faire une balance entre la défense des intérêts des citoyens et le respect des exigences fédérales et cantonales. A ce stade, des discussions et négociations ont encore lieu et une séance de discussions à l'attention des citoyens aura lieu en mars 2022.

Monsieur Arcadio MIR estime que diminuer les charges c'est bien, mais qu'on pourrait aussi augmenter les revenus, autres que les impôts. Il serait positif d'essayer de tirer partie de toutes les surfaces rentables du patrimoine immobilier communal. De même, la construction d'un bâtiment locatif sur la parcelle de l'ancienne déchetterie ne pourrait qu'être positif pour les finances de la Commune. Il demande qu'est-ce que la Municipalité fait pour accélérer la construction du bâtiment pour obtenir plus de rendement et rentabiliser au mieux le patrimoine de Tannay.

Madame la Syndique Denise RUDAZ répond que plus une commune a de loyers, mieux elle se porte par rapport à la facture sociale et à la péréquation et que le but est de construire intelligemment et pas n'importe quoi, à n'importe quelles conditions. Elle répond que le projet de construire un immeuble à la place de l'ancienne déchetterie (sur le parking en face du Château) permettrait à des familles de se loger à des prix raisonnables. Elle dit qu'un arrangement va être trouvé pour construire cet immeuble et que le but n'est pas de construire à n'importe quel prix.

Monsieur Jean-Marc KELLER demande la date du début des travaux pour le port. Monsieur le Municipal Fabrice BEAUX répond que le COPILAC va se réunir prochainement et qu'on en saura plus à la prochaine séance du Conseil.

Monsieur Marc POLYDOR fait remarquer que le loyer de l'auberge communale et de la buvette de la plage sont identiques et estime qu'en comparaison avec la Buvette de la Plage, l'auberge communale doit pouvoir proposer des menus à des prix qui correspondent au budget moyen d'une famille de quatre personnes, ce d'autant plus qu'il n'y pas d'autre établissement dans la commune pour se restaurer l'hiver.

Madame la Syndique Denise RUDAZ répond qu'on ne peut pas comparer la Buvette de la Plage et l'Auberge communale. Elle précise que le menu du jour à l'auberge communale est à CHF 25.-.

Monsieur Marc POLYDOR ajoute que dans toute commune, il y a une partie « bistrot » et une partie « restaurant », ce qui devrait exister ce d'autant plus que l'auberge communale a des loyers modérés.

Monsieur Marc POLYDOR fait également remarquer que seuls des lignes blanches ont été mises sur le sol du parking communal qui est en face des fontaines et qu'il manque à ce jour un panneau qui limite à trois heures le stationnement des véhicules.

Madame la Municipale Marie-Noëlle FAVARGER SCHMIDT répond que l'installation du panneau a été retardée en raison des conditions météorologiques (neige) mais que le panneau sera installé dès que ce sera possible.

Monsieur Marc POLYDOR demande si les données sont stockées par une société suisse.

Monsieur le Municipal Fabrice BEAUX répond qu'il y a deux sociétés de stockage des données, une allemande et une suisse qui se situe dans le canton de Vaud.

Monsieur Marc POLYDOR fait observer que le panneau qui indique le rond point quand on vient de puis le cimetière, depuis Mies, est tourné à l'intérieur et que par conséquent, on ne le voit pas. Il observe également que des plaquettes sur le mur en béton (rond point de la route Suisse) sont tombées.

Madame Jane FERGUSON demande s'il existe un règlement communal pour les canalisations privées.

Madame la Syndique Denise RUDAZ répond qu'il n'y a pas de règlements communaux pour ce qui concerne les canalisations privées et que par conséquent, il s'agit de la responsabilité du propriétaire d'entretenir et de raccorder ses propres canalisations. Elle précise que s'agissant des canalisations générales, le SITSE répond et conseille les propriétaires qui ont des problèmes privés.

Le Président donne les prochaines dates : le 28 mars 2022, le 27 juin 2022, le 26 septembre 2022 et le 5 décembre 2022.

Le Président clôt la séance à 22h41.

Le Président :

Guillaume Bénard



La Secrétaire :

Anne-Sophie Nuoffer

